

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi  
- Urbanisme opérationnel  
AB - AM  
N° 2019-D-310

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER DISPOSITIF

#### "PASS ACCESSION"

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°222 du conseil communautaire du 28 juin 2018 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover sur les 38 communes,
- VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n° 91 du 30 octobre 2018 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.

#### DECIDE

**Article 1er** - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

**Article 2** - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 7 000 € par dossier pour les ménages « très modestes » et 5 000 € par dossier pour les ménages « modestes ». Elles seront versées à l'acquéreur sur présentation de la copie de l'acte authentique mentionnant la clause anti-spéculative.

**Article 3** - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

**Article 4** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 18/07/2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 19/07/2019  
Publié ou notifié,  
Le 19/07/2019

Annexe

<b>Nom de l'acquéreur</b>	<b>Adresse du bien acquis</b>	<b>Participation GrandAngoulême Montant</b>
M. et Mme ABED Makhlouf et Saloua	11 rue François Villon 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	7 000,00 €
M. ATTAGNANT Benoit et Mme DE BRIDIERS Isabelle	5 rue Angel Albert 16000 ANGOULEME	5 000,00 €
M. DAMATO Frédéric	13 Cité des Agriers 16000 ANGOULEME	5 000,00 €
Mme LUCAS Mathilde et M. BRUAT Williams	53 Bd Aristide Briand 16000 ANGOULEME	7 000,00 €
Mme MATRAT Brigitte	Le Maine Gaubrun 16410 VOUZAN	7 000,00 €
M. MOUGIN Justin	10 rue du Secours 16000 ANGOULEME	7 000,00 €
Mme ROUYER Corinne	11 avenue de la République 16160 GOND-PONTOUVRE	7 000,00 €
Mme WEYDERT Manon	1 rue de l'Eglise St Martial 16000 ANGOULEME	7 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>52 000,00 €</b>